



جامعة غابس
GABES UNIVERSITY

الجامعة العربية المفتوحة
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة غابس
كلية الآداب واللغات
المجلس العلمي

مستخرج من محضر اجتماع تكميلي للمجلس العلمي .

وافق المجلس العلمي لكلية الآداب واللغات المنعقد بتاريخ 18/06/2023 على اعتماد
الحاصل البيداغوجي المقدم من الأستاذ(ة) : صغير سعاد من قسم اللغة الفرنسية بعنوان :

Lexicologie /lexicographie

رئيس المجلس العلمي

د. بن شهانى محمد
دكتوراه في الفلسفة
دكتوراه في الدراسات العليا
دكتوراه في العلوم الإنسانية
دكتوراه في العلوم الإنسانية
دكتوراه في العلوم الإنسانية



République Algérienne Démocratique et Populaire

Université de Relizane

Faculté des lettres et des langues

Département de français



Module :

lexicologie/Lexicographie

Promotion : Master 1

Spécialité : Sciences du langage

Enseignante : Dre. SEGHIER Souad

Table des matières

Chapitre 1 : Mot et lexique	5
1. Qu'est-ce que le lexique ?	6
2. La lexicologie	6
3. Le lexique et le vocabulaire	6
3.1.Le vocabulaire	7
3.2.Vocabulaire fondamental/spécialisé	7
4. L'unité lexicale	7
5. Qu'est-ce qu'un mot ?	8
5.1.Mot simple/Mot complexe/Mot construit	8
5.2.Mot passif/mot actif	8
6. Les relations	8
6.1.Le syntagme et le paradigme	8
6.2.La synchronie et la diachronie	9
7. Les marges	9
7.1.Le nom propre	9
7.2.Nom propre/Nom commun	10
7.2.1. L'anthroponymie	13
7.2.2. La toponymie	13
Chapitre 2 : les procédés de formation du lexique	14
I. La morphologie lexicale	15
1. La dérivation	15
1.1. La dérivation affixale	
1.1.1. La suffixation	15
Exercice	16
1.1.2. La préfixation	19
1.1.3. La dérivation parasyntétique	20
2. L'éponymie	23
3. L'antonomase	23
4. La dérivation inverse	23
Exercice	23
II. La composition	24
1. La composition populaire	25
2. La composition savante	26
2.1.Les composés hybrides	27
2.2.Les mots valises	
2.3.Les locutions	27
Exercice	27
III/ La néologie	28

1. La néologie de forme	28
2. Le néologisme de sens	28
IV. Les procédés nécessitant le recours à une langue source	28
1. L'emprunt	28
1.1. L'emprunt lexical	29
1.2. L'emprunt sémantique	29
2 . Le xénisme	30
3. Le calque	30
4. La contraction	30
a. La contraction	31
b. Le sigle	31
V. La morphologie sémantique	31
1. Introduction	31
2. Définition de la sémantique	31
3. Définition de quelques notions de base	31
a.Le signe linguistique	31
b.Le référent différent du sé	32
c.Sens et signification	32
d.Dénotation et connotation	33
Chapitre 3 : la lexicographie	34
1. Histoire des dictionnaires	35
2. Les différents types des dictionnaires	35
2.1.Les dictionnaires bilingues/monolingues	35
2.1.1. Les dictionnaires monolingues	35
2.1.2. Les dictionnaires bilingues	36
3. La structure des dictionnaires de langue	36
3.1.Les entrées du dictionnaire	36
3.2.Les articles du dictionnaire	37
Exercice	
4. La définition	38
4.1.Les différents types de la définition en lexicographie	38
4.1.1. La définition morphosémantique	38
4.1.2. La définition logique	38
4.1.3. La définition structurale	39
4.1.4. La définition nominale	39
Chapitre 4 : Les relations lexicales	40
I. Synonymie/antonymie	41
1. La synonymie	41
2. L'antonymie	42
3. Les termes incompatibles	43
II. L'hyperonymie/L'hyponymie	43

III.	L’homonymie/La polysémie	44
1.	L’homonymie, homophonie et l’homographie	44
2.	La polysémie	45
IV.	Paronymie et autonymie	45
1.	Paronymie	45
2.	L’autonymie	46
V.	Sens propre/sens figuré	46
1.	La métaphore	46
2.	La métonymie	47
3.	La synecdoque	47
Chapitre 5 : l’analyse du sens		49
I.	Les champs lexicaux	50
1.	le champ sémantique	50
2.	Le champ associatif	50
3.	La constitution des champs sémantiques	51
4.	Descriptions des champs sémantiques	52
Bibliographie		53

Chapitre 1

Mot et lexique

L'enseignement de la **Lexicologie française** a pour objectif de présenter aux étudiants les **différents aspects du lexique français** ainsi que les **outils et méthodes de sa construction**.

La réalisation de cet objectif vise à atteindre un double résultat :

1. **Élargir et préciser le lexique** dont disposent les étudiants, afin de favoriser une communication écrite ou orale plus **riche, rigoureuse et personnelle**.
2. **Faciliter la compréhension et l'analyse d'énoncés complexes**, permettant ainsi une lecture plus approfondie et nuancée.

Compétences attendues après l'étude de la discipline

À l'issue de ce cours, l'étudiant doit être capable de :

- Connaître les particularités du lexique français.
- Appliquer ses connaissances de manière pratique.
- Maîtriser le français avec un niveau plus élevé, utile dans le cadre de sa future profession.

1. Qu'est-ce que le lexique ?

Le **lexique** correspond à l'ensemble des mots d'une langue envisagés comme un **système**, bien que ce système soit ouvert et en constante évolution. Selon la linguistique, le lexique regroupe les **unités significatives** d'une langue, en excluant généralement les unités purement grammaticales, et constitue ainsi un inventaire ouvert.

Le lexique se situe **au carrefour de plusieurs disciplines linguistiques** :

- **Phonologie** : étude des phonèmes, non pas isolément, mais en fonction de leur rôle dans la langue.
- **Morphologie** : étude de la formation des mots et des variations qu'ils subissent dans la phrase.
- **Sémantique** : analyse du sens des mots et du langage.
- **Syntaxe** : étude des relations entre les unités élémentaires du discours et des propriétés combinatoires des mots.

Ainsi, le lexique n'est pas un système autonome au sens strict, mais constitue un **ensemble ouvert et dynamique**. Il reflète la multiplicité du réel et sert de **réserve lexicale**, dont les locuteurs tirent les mots en fonction de leurs besoins et de leurs contextes de communication.

2. La lexicologie

C'est une discipline de la linguistique qui étudie les unités lexicales, les mots d'une langue. Son objet d'étude ce sont les mots (leur forme et leur sens). Mais aussi les relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

3. Lexique et vocabulaire

La différence entre le lexique et le vocabulaire est suggérée par J P Cuq (2006) « du point de vue linguistique, en opposition au terme « vocabulaire » réservé au discours, le terme « lexique » renvoie à la description de la langue comme système et de significations, les unités du lexique étant des lexèmes » ; le lexique renferme aussi un ensemble de formes connues par un locuteur donné.

3.1. Le vocabulaire

Selon Jacqueline Picoche (1992, p. 45), le **vocabulaire** est « l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données ». Autrement dit, les **mots employés par un individu dans une situation de communication spécifique** deviennent des **vocables**, et l'ensemble de ces vocables constitue le vocabulaire de ce locuteur.

Le vocabulaire peut varier selon les groupes sociaux. On parle alors de **sociolecte**, où le vocabulaire agit comme **marqueur sociolinguistique**, révélant les origines sociales et culturelles du locuteur.

3.2. Vocabulaire fondamental et vocabulaire spécialisé

3.2.1. Vocabulaire fondamental

Le **vocabulaire fondamental** (ou vocabulaire courant, fonctionnel) comprend généralement entre **7 000 et 8 000 formes** pour un locuteur donné. Bien que la langue comporte des milliers d'unités lexicales, aucun individu ne les connaît toutes ; les **réertoires lexicaux** varient d'une personne à l'autre en richesse et en étendue.

Cependant, tous partagent un **vocabulaire général**, qui constitue un **réertoire commun** indispensable à la communication. Sans ce socle lexical, les échanges seraient difficiles, voire impossibles.

3.2.2. Vocabulaire spécialisé

Le **vocabulaire spécialisé** (ou technolectes) est propre à des domaines **scientifiques, techniques ou professionnels**, tels que le vocabulaire **juridique, médical, informatique, mécanique ou agricole**.

Quelques particularités :

- Certains termes spécialisés peuvent entrer dans le vocabulaire courant (**ex. : injection, budget**).
- Certains mots courants deviennent spécialisés dans un contexte technique (**ex. : souris en informatique, bouquet en télécommunication**).

3.2.3. Relation entre vocabulaire et lexique

Le **vocabulaire** représente la **langue actualisée** dans un contexte précis par un locuteur donné. Il constitue ainsi un **échantillon du lexique**, qui est l'ensemble des signes linguistiques d'une langue.

Le **lexique** englobe tous les vocabulaires :

- **Individuels (idiolectes)**
- **Collectifs (sociolectes, technolectes)**

Il constitue donc la réserve complète de la langue, tandis que le vocabulaire reflète l'usage concret du locuteur dans un contexte précis.

4. L’unité lexicale

Les lexicologues préfèrent utiliser le terme **lexie** ou **unité lexicale** plutôt que **mot**, car le mot possède des acceptations multiples qui rendent son sens **ambigu** et difficile à délimiter précisément. L’unité lexicale de base doit donc être **mieux définie et cernée** par les spécialistes.

Selon **A. Polguère (op. cit., p. 50)**, la **lexie** est définie comme :

« Un regroupement :

1. de mots-formes, ou

2. de constructions linguistiques, seules distinguées par la flexion. »

- Dans le **premier cas**, il s'agit de **lexèmes**.
- Dans le **second cas**, il s'agit de **locutions**.

Chaque lexie, qu'il s'agisse d'un lexème ou d'une locution, est **associée à un sens donné**, présent dans le **signifié** des mots-formes ou constructions linguistiques qui la composent.

5. Qu'est-ce qu'un mot ?

Le **mot** possède plusieurs acceptations, ce qui rend sa définition complexe.

- Dans le **Littré**, il est défini comme une **forme graphique délimitée par deux espaces blancs typographiques**. Cette définition apparaît toutefois insuffisante, car certains mots comme « **pomme de terre** » sont composés de trois formes graphiques.
- Les critères **sémantiques** ne suffisent pas non plus pour définir le mot, puisqu'il ne s'agit pas toujours d'une **unité de sens**. Par exemple, les **mots composés** tels que :
 - *chemin de fer* (le rail)
 - *machine à coudre*
 - *petit déjeuner*
 - *deux roues*
 - *quatre temps*

...présentent des **signifiés discontinus**, mais leurs unités restent inséparables.

En linguistique et en lexicologie, il est donc difficile de donner une définition unique du mot. Certains le considèrent comme une **unité lexicale associant un signifiant (SA) et un signifié (SE)**.

La définition la plus **adéquate** semble être celle qui considère que le mot est constitué de **trois éléments indispensables** pour son identification :

1. **La forme**
2. **Le sens**
3. **La catégorie grammaticale**

5.1.Mots simples/mot complexe/mot construit

En français, les mots peuvent se **classer selon le nombre d'unités qu'ils contiennent** :

- Les **mots simples**, constitués d'une seule unité lexicale ou morphème.
- Les **mots construits**, composés de deux unités ou plus.

Exemple : « roi, royaume, royal »

Ces trois mots montrent une **relation à la fois formelle et sémantique** :

- **Roi** : mot simple, constitué d'un seul **morphème lexical, immotivé** en français.
- **Royaume et royal** : mots complexes, formés de **deux morphèmes** :
 - *roi + aume* → royaume
 - *roi + al* → royal

Ces mots complexes sont **relativement motivés** et sont construits par **dérivation**, c'est-à-dire par l'**adjonction d'affixes** au morphème de base.

.5.2. Mot actif et mot passif

Il est difficile de recenser l'**ensemble des mots** qu'un individu connaît. Parmi ces mots, on distingue :

- **Les mots actifs** : ce sont les mots que le locuteur **comprend et utilise spontanément** dans ses productions orales ou écrites. Ils constituent son **vocabulaire actif**, c'est-à-dire les unités lexicales **connues et employées régulièrement**.
- **Les mots passifs** : ce sont les mots que le locuteur **ne produit pas spontanément**, mais qu'il **comprend lorsqu'il les rencontre** dans une lecture ou une conversation. Ils correspondent au **vocabulaire passif**, soit les unités lexicales **possédées mais non utilisées** dans le discours.

Selon **J. Pioche (1999, p. 47)**, le vocabulaire passif est généralement **plus vaste que le vocabulaire actif**, surtout chez les apprenants d'une langue étrangère (LE).

6. Les relations linguistiques

6.1. Syntagme et paradigme

Selon **Ferdinand de Saussure** (**Cours de linguistique générale**, Paris, Payot, 1972, p. 170-175), les **relations entre les signes linguistiques** sont de deux types : **syntagmatiques** et **paradigmatiques**.

- **Relations syntagmatiques** : elles impliquent une **séquence de signes** qui créent un sens dans son ensemble. Par exemple, les mots d'une phrase forment des **syntagmes** qui interagissent pour produire le sens global de l'énoncé. Ces relations concernent des éléments **présents simultanément dans l'énoncé**, souvent appelées relations « **en présence** ».

Exemple :

Dans la phrase « *Le petit garçon mange la pomme* » :

- L'adjectif *petit* est en relation syntagmatique avec l'article défini *le* qui le précède et avec le substantif *garçon* qui le suit.
- Le groupe nominal *le petit garçon* est en relation syntagmatique avec le verbe *mange*, et ainsi de suite.
- **Relations paradigmatisques** : elles concernent des **signes qui peuvent se remplacer** dans un contexte donné. Les éléments d'un paradigme sont **mutuellement exclusifs** dans un rôle syntaxique précis et forment des choix possibles dans cet environnement. Ces relations s'observent **en l'absence des éléments dans l'énoncé**, d'où le terme relations « **en absence** ».

Exemple :

- L'article défini *le* peut être remplacé par *ce, mon, un, notre*, etc.
- L'adjectif *petit* peut être remplacé par *grand, beau*, etc.
- Le substantif *garçon* peut être remplacé par *voisin, fils, cousin*, etc.
- Le verbe *mange* peut être remplacé par *boit, déguste*, etc.

Ainsi, le **paradigme** est un ensemble d'éléments linguistiques interchangeables dans une position syntaxique donnée.

6.2. Synchronie et diachronie

Ces concepts ont également été introduits par **Ferdinand de Saussure**, fondateur du structuralisme.

- **Synchronie** : étude de la langue **à un moment donné**. Elle analyse les faits linguistiques **dans leur état actuel**, que ce soit dans le présent ou dans le passé proche. La linguistique synchronique s'intéresse à la **grammaire, la classification et l'agencement des caractéristiques de la langue**.
- **Diachronie** : étude de la langue **à travers le temps**. Elle examine l'évolution linguistique et les **changements survenus dans la langue**, en particulier l'histoire des mots et des structures linguistiques.

7.Les marges

7.1. Le nom propre : questions de définition

Nommer une personne ou une entité est **avant tout un fait du langage**. Nommer consiste à **assigner certains sons à une entité**. Bien que ce terme soit employé couramment sans réflexion, il a suscité l'intérêt de nombreux spécialistes : logiciens, anthropologues, philologues, psychologues, sociologues, neurologues, ethnologues, linguistes, onomasticiens et philosophes.

- En linguistique, le **nom propre** a été traité de manière **épisodique**, généralement dans le cadre de la grammaire.
- L'**onomastique**, discipline centrée sur le nom propre, s'est surtout intéressée à ses aspects **philologiques** (étymologie, histoire, étiologie), laissant de côté la dimension **linguistico-logique** visant à définir la nature du nom propre.

Ainsi, définir le nom propre reste une tâche complexe. Selon **Molino (1982, p.6)** :

« Et pourtant, depuis près d'un siècle, on parle beaucoup du nom propre, mais le mouvement n'est pas venu de la linguistique, il est venu de la logique : c'est avec les travaux de Frege et de Russell que le nom propre est devenu un problème logico-philosophique. »

Molino (1989, p.12) ajoute :

« Les problèmes posés sont d'autant plus complexes et les résultats obtenus d'autant plus difficiles à interpréter que, l'initiative étant venue des philosophes et des logiciens, les progrès

réalisés dépendent étroitement des techniques et principes logiques qui ont permis de les obtenir ; il est très souvent dangereux de généraliser les solutions pour lesquelles ils ont un sens. »

7.2. Nom propre et nom commun

La distinction entre **nom propre** et **nom commun** n'est pas absolue. En effet, **un nom propre peut devenir un nom commun et vice versa**, élargissant ainsi la catégorie du nom propre et la rendant plus complexe.

- Dans *La pensée sauvage*, Lévi-Strauss (1962, p.220) précise :

« On voit que le problème des rapports entre noms propres et noms communs n'est pas celui du rapport entre nomination et signification. On signifie toujours, que ce soit l'autre ou soi-même. »

- Selon **Siblot (1995b, p.150)**, le nom propre est un **praxème** qui vise à une « modélisation dynamique de la productivité signifiante ». Son sens dépend de sa **référence au contexte d'énonciation**.
- D'après **Leroy (2001, p.90)**, la perspective de Siblot relève d'une **linguistique de production du sens**, car le nom propre **n'est pas un simple matricule** : son absence de signification peut être perçue comme déshumanisante.

Enfin, **Siblot identifie six modes de signification du nom propre**, qui illustrent sa richesse et sa complexité contextuelle.

« a) La production praxémique originale peut ressurgir dans l'actualisation en discours ou être l'objet de restaurations savantes ; b) Un Npr est une des multiples possibilités qu'offre le paradigme des appellatifs. Aussi son choix est-il un discours producteur de sens ; c) Inscrit dans des systèmes sociaux de classement, le Npr peut signifier une appartenance religieuse, un engagement idéologique ou, plus manifestement, une appartenance ethnique ; d) Fonctionnant également comme praxème ordinaire, il capitalise et actualise des informations sur l'individu ; e) La nomination par le Npr assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier ; f) Les diverses

*capacités à signifier du NPr exercent leur efficace sur l'individu désigné
» (1995a, p 123).*

Selon Molino (1982, p7), la difficulté de donner au nom propre une définition simple, cohérente et sans ambiguïté est due à l'hétérogénéité de la catégorie des noms propres. Cette dernière est due, à son tour, selon lui à deux raisons, à savoir : « Aucun critère ne permet à lui seul de séparer sans ambiguïté les noms propres des noms communs : si l'on prend le critère graphique de la majuscule [...] on s'aperçoit qu'il est inadéquat (il y a des N.P. sans majuscule et des mots avec majuscule qui ne sont pas des N.P.) Les critères ne sont pas convergents, c'est-à-dire que deux critères quelconques n'isolent pas le N.P. : le critère graphique de la majuscule ne délimite pas les mêmes domaines que le critère syntaxique de l'absence d'article défini ni les mêmes domaines que le critère sémantique de la référence unique. ».

Pour reconnaître un terme comme un nom propre, il doit appartenir au moins une fois à une des catégories du NPr proposée par ZABEEH (1968) et Le BIHAN (1974), cité par MOLINO (1982, p 6),

1. Les noms des personnes ou anthroponymes : Jean, Homère, Reagan, etc. ;
2. Les noms d'animaux : Médor (ceux-ci peuvent d'ailleurs ne pas être spécifiques puisqu'un chat peut être appelé Pythagore) ;
3. Les appellatifs et titres : Papa, Maman, etc. ;
4. Les noms de lieux : Paris, Aix-en-Provence, La Normandie, La France, etc. ;
5. Les noms de temps : midi, lundi, septembre, Pâques, la Renaissance, etc. ;
6. Les noms d'institutions : Renault, la C.G.T., etc. ;
7. Les noms de produits de l'activité humaine : la 5^e symphonie, Madame Bovary, Concorde, etc. ;
8. Les noms de symboles mathématiques et scientifiques : pi, etc. ;
9. Les autres noms propres.

Pour Vaxélaire, « La question de classification d'un nom dans la catégorie des noms propres ou des noms commun ne semble poser aucun problème. D'ailleurs, on remarque que la plupart des auteurs qui écrivent sur le nom propre ne prennent pas la peine d'en donner une définition, comme celle-ci était évidente. »¹

¹ Cf. le site: <http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JSLTT202005/pdf/Vaxelaire.pdf> (consulté le 10 février 2020).

Une autre classification a été présentée par Wall Street Journal. Elle est composée de 30 catégories divisées en 9 classes² :

- **Géographique** : cette catégorie comporte les noms de villes, de ports, d'aéroports, des îles, des départements, de pays, de continents, de régions, de fleuves, et tous les noms de lieux et d'espace.
- **Affiliation** : ceux sont les noms propres qui représentent une religion ou une nationalité.
- **Organisation** : il s'agit des noms propres donnés à des entreprises, des institutions ou des organisations.
- **Documents** : lorsque nous voulons enregistrer un document sous un dossier dans world par exemple, le logiciel demande de lui donner un nom.
- **Humain** : cette catégorie englobe les noms de personnes (patronyme, prénom, surnom, gentilet).
- **Équipement** : tels que les noms de logiciels, de matériels, de machines ;
- **Scientifique** : ceux sont les noms de maladies, de drogues et de médicaments ;
- **Temporelle** : telles que les dates et les heures ;
- **Divers** : autres noms d'entités nommées.

Or, dans certains cas, il n'est pas facile de distinguer un nom propre du nom commun. Ainsi, si nous prenons l'exemple du nom de Bic dans deux contextes différents, nous constatons qu'il peut être dans l'un nom propre et dans l'autre nom commun par exemple :

1)- Bic : stylo à bille en matière plastique d'aspect rudimentaire, bon marché, jetable.

2)- J'ai acheté un Bic.

Dans l'exemple 1, Bic est définie à l'aide de plusieurs qualifiants, il est donc considéré comme un nom propre.

Dans l'exemple 2, Bic ne renvoie pas à une entité unique. Il se comporte référentiellement comme un nom de type dont les occurrences sont disponibles sur le marché. En revanche le produit voulu appartient à la catégorie définie par le fait qu'il porte la marque Bic. Ce fonctionnement le range à la fois dans la catégorie du nom propre et du nom commun (référent constitué en classe d'occurrence).

² Classification telle qu'elle est présentée dans B. Daille et all. (éds), 2000, « Catégorisation des noms propres : une étude en corpus », in Cahier de grammaire 25, « Sémantique et Corpus » pp. 115-129

Ce constat révèle que la classification des noms propres présentée par Wall Street Journal est insatisfaisante. Une autre typologie des noms propres de l'allemand moderne, largement transposable au français, a été proposée par Bauer (1985). Cette liste comporte cinq catégories : les anthroponymes (noms de personnes), les toponymes (noms de lieux), les ergonymes ou noms de réalisations matérielles (titres d'œuvres, marques déposées, noms d'établissements ou d'institutions collectives, d'entreprises commerciales), les praxonymes ou noms de réalisations immatérielles (faits historiques, maladies et syndromes, textes de lois, théorèmes) et les phénomynes ou noms de phénomènes naturels (manifestations atmosphériques, astres). Or, si nous observons le comportement du phénomyme « Jupiter » dans les textes :

- 3)- *Jupiter rayonne deux fois plus d'énergie qu'il n'en reçoit du soleil.*³
- 4)- « *la théorie n'interdit pas leur formation isolée, par un processus d'effondrement gravitationnel similaire à celui qui donne naissance à une étoile* », ***des Jupiter solitaires n'ont été observés que tout récemment. Treize jupiter « free-floating » ont été découverts par deux astronomes en mars dans le nuage d'Orion.*** (*Libération, 06 /10/00*)

Jupiter est dans l'exemple 3, le nom propre d'une planète, alors que dans l'exemple 4, il se manifeste comme un nom commun avec un nouveau signifié (celui de planète gazeuse). D'après Hoek, « il n'est donc pas impossible que tel terme soit employé tantôt comme nom propre, tantôt comme nom commun ; mais à chaque emploi, il sera clair si nous avons affaire à un nom propre ou à un nom commun » (1971, p 119). Pourtant si la différence est nette entre 3 et 4, elle n'est pas toujours « claire » pour reprendre le terme de Hoek.

7.2.1. L'anthroponymie

C'est l'étude des anthroponymes. C'est-à-dire les noms de personnes (patronyme, prénom, surnom, pseudonyme).

7.2.2.La toponymie

C'est la discipline chargée d'étudier les noms propres de lieux. Elle s'intéresse à l'étude de leur étymologie, leur ancienneté et leur signification.

³ Petit Robert des noms propres.

Chapitre 2

Les procédés de formation du lexique

I. La dérivation

Il s'agit d'un procédé de formation d'unités lexicales nouvelles à partir d'un mot de base appelé radical, de former un mot nouveau par ajout, suppression, ou remplacement d'éléments appelés les affixes. La dérivation est assurément le procédé de la morphologie lexicale qui a rendu le répertoire lexical français riche. On distingue deux grands types de dérivations, la dérivation affixale et la dérivation non affixale.

1.1. La dérivation affixale

Elle s'effectue par l'adjonction d'un affixe : un préfixe, un suffixe, plus rarement, un infixe, à base lexicale donnée (une racine ou un radical). Lorsque l'affixe se situe avant la base il est appelé « préfixe » : un dé/tour, un retour. Situé après la base, il est appelé « suffixe » : un combriol/age

1.1.1. La suffixation

Il s'agit de l'adjonction d'un affixe à la fin d'une base donnée. Cet affixe est alors nommé « suffixe ». Les suffixes sont toujours postposés.

Fonctions des suffixes : les suffixes jouent plusieurs rôles :

- a- Ils ont une fonction sémantique (ils participent à un changement de sens dans le mot dérivé). Ils modifient la valeur d'emploi de la base sans changer totalement de classe grammaticale. Dans ce cas, il s'agit d'une suffixation end centrique (les suffixes diminutifs, péjoratifs et collectifs) :

Ex : Rue (nom) + elle =ruelle (nom)

Jaune (adjectif) +âtre= jaunâtre (adjectif)

Pleurer (verbe) + icher = pleurnicher (verbe)

- b- Ils renseignent l'aire d'emploi de la base : le suffixe « -eur » ajouté au verbe souten(ir) va restreindre l'emploi du substantif « souteneur » qui renvoie à un « individu qui vit de proxénétisme » alors que « soutenir a une aire d'emploi très large « maintenir, porter, supporter, fortifier, remonter, aider, appuyer, encourager, assurer, etc.)
- c- Certains suffixes jouent le rôle d'indicateurs lexicaux en situant les mots dans des registres de langues particuliers :

Ex : le vocabulaire de la médecine : le suffixe « -ite » dans encéphalite/appendicite et le suffixe « ée » dans « céphalée/rhinorrhée »

Suffixes diminutifs	exemples
ot	Ilot
on	aiglon
iche	barbiche
elle	passerelle
elette	gouttelette
elet	porcelet
ette	buchette
et	balconnet
eteau	louve ^{eteau}
ereau	lapereau
eau	lionceau

Exercice : Forme le nouveau mot à partir du mot de base et du suffixe diminutif. Français

- oiseau + illon = chat + on = garçon + et = chaîne + ette = coupe+ elle = louve + eteau =

Suffixes péjoratifs	exemples
aille	mangeaille
ard	vantard
asse	vinasse
assier	écrivassier
atre	marâtre
(aill) on	souillon
is	ramassis
aud	lourdaud

Exercice : Une nourriture peu appétissante : ragougn..... Un avocat médiocre : un avoc..... omplete, en ajoutant le suffixe péjoratif qui convient. asse, ard, aillon, âtre, aud Pense à utiliser le dictionnaire si nécessaireUn mauvais conducteur : un chauff.....
 Un bel homme niais : bell..... Qui a le teint trop rouge : rouge.....

Les suffixes collectifs

Les suffixes **-al** et **-ar** indiquent un lieu planté d'arbres ou un champ de...

Exemples :

un trigal (un champ de blé), *un manzano* (un champ de pommier), *un olivar* (un champ d'oliviers).

Le vocabulaire de la botanique : « -acée » de « rosacée » ou « liliacée »

- d- Les suffixes ont une fonction grammaticale. Ils jouent un rôle d'indicateurs de classe. Ils changent la classe grammaticale de la base du dérivé ainsi formé. Le dérivé appartient à une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. On parlera alors de suffixation exocentrique.

e- Ex : chanter (v) + eur= chanteur (nc) ; planète (nc)+aire= planétaire (adj)

Simple (adj) + ifier= simplifier (v). Dans chanteur, le suffixe eur s'ajoute à une base verbale pour créer un nom. Dans planétaire, le suffixe aire s'ajoute à une base nominale pour faire un adjectif, et dans simplifier, le suffixe ifier s'ajoute à une base adjectivale pour faire un verbe. Idem pour les exemples suivants, forts (adj)/fortifier (v) ; blanche (adj)/blancheur (n), vert (adjectif)/verdir (v), vernir (v)/vernissage (n).

f- Ils ont une fonction catégorisatrice, ils indiquent le genre grammatical des dérivés :

Ex : les noms qui se terminent par le suffixe « -ance » (surveillance, fiancée, brillance...), en « -ise » (bêtise, sottise, débrouillardise,) et en « -tion » (finition, adoration, création,) sont toujours féminin.

Les noms construits avec le suffixe « -age » (bavardage, promenade, forage,) ou en « -isme » (journalisme, socialisme, libéralisme, autoritarisme,...;) sont toujours masculin. La majorité des suffixes sont corrélés à une classe grammaticale de base : ex : le suffixe « -ité » s'ajoute seulement à une base adjectivale pour former des noms : passive passivité ; solide solidité ; musical musicalité.

D'autres suffixes peuvent s'ajouter à une base différente. Dans ce cas, le même suffixe véhicule des instructions sémantiques très diverses :

Ex : montagne/ montagnard (n)

Faible (adj)/ faiblard (adj)

Riche (adj)/ richard (n)

Vanter/vantard (adj)

Les différents suffixes

A partir de base nominale, verbale et adjectivale, la dérivation suffixale permet de former des noms (suffixation nominale), des adjectifs (suffixation adjectivale), des verbes (suffixation verbale) et des adverbes (suffixation adverbiale).

Les suffixes nominaux : les suffixes nominaux permettent de créer des noms à partir de bases verbales, noms ou d'adjectifs. Ces suffixes peuvent véhiculer des sens différents.

-l'action de, résultat de (bases : verbes ou noms) : embrasser/embrassade ; trouver/trouvaille, abattre/abattis, sigle/siglaison, index/indexation ; os/ossature.

-la qualité, la propriété et la fonction de (bases : adjectifs, noms ou verbes) : bon/bonté, courtois/courtoisie ; débrouillard/débrouillardise, assistant/assistanat ; diriger/dirigisme.

-l'opinion, l'attitude de (bases : noms et adjectifs) : commun/communisme, social/socialisme.

- l'agent d'une action (bases : verbes et noms) : coiffé/coiffeur ; danser/danseuse ; route/routier ; lait/laitière ; céramique/céramiste.
- l'instrument, la machine, l'objet fonctionnel (base : verbes et noms) : arroser/arrosoir ; baigner/baignoire ; plafond/plafonnier ; café/cafetièrre.
- L'arbre (ou végétal), le producteur (base : nom) : pomme/pommier ; fraise/fraisier
- un lieu de fabrication, de vente (bases : verbes, noms) : fumer/fumoir ; teinture/teinturerie, blanchir/blanchisserie
- un état (bases : nom) : esclave : esclavage ; braquer/braquage ; cambrioler/cambriolage
- le collectif (base : nom et verbes) : colonne/colonnade ; rosier/roseraie ; fer/ferraille ; manger/mangeaille.
- le contenu, la mesure (base : noms) : assiette/assiettée ; cuillère/cuillerée ; bouche/bouchée ; matin/matinée.
- le péjoratif (base : verbes, noms) : cumuler/cumulard ; vin/vinasse
- L'habitant d'une région ou d'une ville (base : noms) : Rome/romains ; Texas/texan ; France/Français.
- L'âge, l'anniversaire (base : numéro) : cent/centenaire, mille/millénaire ; quatre-vingt/octogénaire.

Les suffixes adj ectivaux

Ces suffixes permettent de former des adjectifs à partir des bases adjectivales, nominales et verbales. Propriétés, relation (base : adjectif, noms et verbes) : haut/hautain ; événement/événementiel, mensonge/mensonger.

- l'intensif (base : adjectif) : riche/richissime.
- la possibilité (base : nom) : lire/lisible ; manger/mangeable
- l'indication du rang, le multiplicatif (base : numéro) : deux : deuxième ; quatre/quatrième/quadruple.

Les suffixes verbaux

On forme des suffixes verbaux à partir de bases nominales, adjectivales et même pronominales.

- _l'action (base : nom) : tyran/tyranniser
- l'action ou l'état (base : adjectif, pronom) : rouge/rougeoyer ; tu/tutoyer ; vous/vouvoyer
- fréquentatifs, diminutifs, péjoratifs (base : verbe) : voler/voleter ; pleurer/pleurnicher, vivre/vivoter.

Les suffixes adverbiaux

En français, il existe deux suffixes adverbiaux

-le suffixe -ons (-on) qui n'est plus productif : petite/petitement ; grande/grandement ; vive/vivement.

Les adjectifs en –ant et –ent, dont le féminin était autrefois semblable au masculin forme un adverbe en –amment et –emment : abondant/abondamment ; brillant/brillamment, décent/décentement.

Parfois le suffixe –ement est ajouté après un nom employé comme interjection : diable !/ diablement ; bigre/bigrement, vache !/vachement.

1.1.2. La préfixation

Elle se fait exclusivement par l'ajout d'un préfixe à une base. Le préfixe est un affixe qui se place devant la base.

Les préfixes sont très nombreux et peuvent être de formation populaire ou savante c'est-à-dire d'origine latine ou grecque). Contrairement aux suffixes qui peuvent entraîner un changement de classe grammaticale pour le nom formé, les préfixes ont très rarement pour effet de modifier la classe grammaticale de ce dernier. Si un préfixe privatif (in-, dé-), répétitif (re-, ré) ou autre s'ajoute par exemple à un verbe, les mots obtenus seront également des verbes : le verbe « faire » a donné lieu à des dérivés verbaux « défaire, refaire » ; l'adjectif « légal » a donné l'adjectif « illégal » de même pour l'adjectif « moral » qui donne un dérivé de même classe grammaticale « amoral ». Il existe cependant des exceptions : le nom « brouillard » a donné lieu à un dérivé adjetival « antibrouillard » ; le nom « pollution » a donné l'adjectif « anti-pollution », le nom « ville » a donné l'adjectif « inter-ville ».

Si les suffixes ont tendance à s'attacher à une ou deux classes grammaticales de base, les préfixes s'adaptent à différentes classes de mots : avec le préfixe « -dé », on a des verbes et des adjectifs tels que « déranger » construit sur le verbe « ranger » et « déloyal » construit sur l'adjectif « loyal ». Contrairement aux suffixes, les préfixes n'ont pas de fonctions grammaticales. Ils se bornent à introduire un changement sémantique, leur fonction est donc exclusivement sémantique. Alors que les suffixes ne peuvent en aucun cas s'employer de façon autonome, les préfixes, eux, se répartissent en deux catégories :

- La plupart ne sont pas susceptibles d'un emploi autonome 'dé-, ré-, in-)
- D'autres comme « après, avant, contre, en, entre, sur, sous » s'emploient aussi avec un sens analogue comme préposition et adverbe.

Comme, les suffixes, les préfixes, opèrent sur une base pour construire une signification nouvelle :

- l'absence : moral/amoral, normal/anormal.
- le rapprochement ; joindre/ rejoindre, courir/accourir

- avant : dater/antidater, position/antéposition
- contre : alcoolique/antialcoolique
- deux : mensuel/bimensuel
- ensemble : propriétaire/copropriétaire ; religonnaire/coreligonnaire.
- opposition : signer/contresigner ; faire/contrefaire.
- Eloignement à l'intérieur, mise en état : lever/enlever : porter/emporter/importer mais aussi emprisonner et endimancher.
- Ancien : ex-mari
- La différence : hétérosexuelle, hétérogène, hétéroclite.
- semblable : homosexuel, homogène, homophone
- intensité excessive : hyperactif, hypertension, hyper-riche.
- A l'intérieur : intraveineuse, intramusculaire.
- négatif : malaise, malhabile, malformation.
- nouveau, récent : néo-colonialisme, néofascisme.
- protection : parachute, parapluie, parasol, paratonnerre
- le nombre : polycopie, poly forme, polyvalent.
- avant, devant : prémolaire, précédent, préscolaire.
- Répétition : redire, revenir, recoudre.
- l'intensif : super-efficace, surdoué, surélevé.
- trois : tricorne, tricolore, tridimensionnel.

1.1.3. La dérivation parasyntétique (para-synthèse)

La **para-synthèse** est un procédé de formation de mots consistant à **ajouter simultanément un préfixe et un suffixe à une base lexicale**.

1. Structure générale

pre'fixe + base + suffixe\text{préfixe + base + suffixe}pre'fixe + base + suffixe

Exemples :

- in + correc + tion → **incorection**
- en + coll + ade → **encollade**
- em + poisonn + er → **empoisonner**
- im + batt + able → **imbattable**

Remarque : Parfois la base est facilement identifiable (fier → fierté), mais parfois elle est moins évidente (danse → danseur ou danser → danseur).

2. Formation à partir de sigles ou constructions syntaxiques

- Sigles : CAPES → **capésien**, SMIC → **smicard**
- Constructions syntaxiques : le **je-m'en-foutisme**, un **jusqu'au-boutiste**
- Accumulation d'affixes : re/dé/plo/ement, dé/personn/al/is/ation

3. Champs dérivationnels

L'ensemble des mots formés à partir d'une même base constitue un **champ dérivationnel** ou **famille de mots**.

Exemple :

- Base : terre → terrien, terrestre, terrasse, terrain, souterrain, enterrer, déterrer, enterrement

4. Allomorphes

a) Allomorphes d'affixes

- Les suffixes ou préfixes peuvent varier tout en conservant le même sens :
 - pommier / oranger (suffixes **-ier** / **-er**)
 - dégager / désarmer (**-dé** / **-dés**)
 - illégal / immoral (**il-** / **im-**)
 - invariable / irréductible (**in-** / **ir-**)

b) Allomorphes de base

- Résultent de l'évolution historique de la langue : dérivation **savante** (latin) vs dérivation **populaire** (français ordinaire)

- légal / legem (latin), chanté / carus, épigramme / epigramma

c) Doublets

- Mots issus du même étymon mais avec sens ou forme différente :
 - hospitalem → hôpital (savant) / hôtel (populaire)
 - legem → légal (savant) / loyal (populaire)

III. La dérivation non-affixale

La dérivation non-affixale forme des unités lexicales **sans recours à des affixes**.

3.1. La dérivation régressive

- Consiste à **supprimer un suffixe** d'une base pour former un nouveau mot.
- Souvent utilisée avec les verbes pour créer un nom :

Exemples :

- jeter → jet
- refuser → refus
- galoper → galop
- porter → port
- chanter → chant
- demeurer → demeure

Remarque : Les flexions (marques de genre, nombre, désinences verbales) sont considérées comme variables et distinctes des affixes constants.

Exercice 1

Analyser les procédés de formations à l'œuvre dans les mots suivants : branchage, surmenage, esclavage, forage, jardinage, lainage, rayonnage, balisage, veuvage, voltage.

Exercice 2

Donnez les noms dérivés à partir des mots suivants : Livrer, fabriquer, monotone, ample, paraître, voler, nager, cacher, pouvoir, critiquer, calculer, envelopper, critiquer, habile, banal.

La dérivation impropre ou conversion

La **dérivation impropre**, aussi appelée **transfert** ou **transposition**, est un procédé par lequel un mot **change de catégorie grammaticale sans modification formelle**. C'est un mécanisme très courant et économique dans la langue.

1. La translation

La **translation** désigne le changement de catégorie grammaticale d'un mot **tout en gardant sa forme initiale**.

1.1. Du mot vers un nom commun (nominalisation)

- Pratiquement tout mot peut devenir un **nom commun** lorsqu'il est utilisé avec un **déterminant**.

Exemples :

- Déterminant + nom : « **la une** du journal » (article « une » devient nom)
- Conjonction → nom : « Il y a toujours un **mais** ! »
- Adverbe → nom : « faire **le bien** »
- Verbe → nom : « **le pouvoir** »
- Adjectifs → nom : « **le vrai** et **le faux** »

1.2. Du nom commun vers l'adjectif

- Certains **noms communs** peuvent fonctionner exceptionnellement comme **adjectifs**.
- Cas typique : adjectifs de couleur **invariables** : cerise, citron, marron...

Exemples :

- un pantalon **marron**, une robe **marron**
- pluriel : **oranges**, **roses** → désormais employés comme adjectifs

1.3. Verbes au mode participe → adjectifs

- Les participes passés ou présents de verbes peuvent devenir des **adjectifs**.

Exemples :

- étonner → **étonnant**
- amuser → **amusant**
- fatiguer → **fatigué**
- dorer → **doré**
- argenter → **argenté**
- courir → **courant**
- charmer → **charmant**
- ravir → **ravissante**

2. L'éponymie

Étymologiquement, **éponyme** signifie « ce qui donne son nom à ». Un **éponyme** est un **nom propre qui est devenu un nom commun** par l'usage. Il peut s'agir de noms de personnes, de personnages, de lieux ou de marques.

1. Origines des éponymes

Les éponymes peuvent provenir de différentes sources :

1. **Noms propres (patronymes)**
 - Exemples : *braille, boycott, barème, volt, poubelle, morse, silhouette...*
2. **Prénoms**
 - Exemples : *madeleine, jeannette, marionnette...*
3. **Noms de dieux, déesses ou héros mythologiques**
 - Exemples : *stentor, atlas, apollon, vénus...*
4. **Noms de personnages littéraires**
 - Exemples : *pantalon, guignol, tartuffe...*
5. **Noms de pays, provinces, villes ou villages**
 - Exemples : *champagne, bikini, bermuda...*
6. **Noms déposés (marques commerciales)**
 - Exemples : *frigidaire* (réfrigérateur), *scotch* (ruban adhésif), *kleenex* (mouchoir en papier), *mobylette* (cyclomoteur), *klaxon* (avertisseur)...

2. Domaines d'usage des éponymes

1. Littérature

- Une personne ou un personnage donne son nom à une œuvre ou à un lieu.

2. Commerce

- Une entreprise ou un magasin porte le nom de son créateur.

3. Sciences

- Une personne nomme une espèce ou un objet scientifique par son nom, soit en raison de sa découverte, soit par hommage.

3. L'antonomase

1. Définition

Le Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi) définit l'**antonomase** comme :

« sorte de synecdoque qui consiste à prendre un nom commun pour un nom propre, ou inversement ».

En **rhétorique**, l'antonomase est une **figure de style** par laquelle **un nom propre est utilisé comme un nom commun** (ou inversement, mais ce dernier cas ne sera pas abordé ici).

Selon le contexte, ce procédé peut être analysé comme :

- une **métaphore**,
- ou une **métonymie**.

Ici, l'antonomase sera considérée comme **un procédé de substitution permettant d'employer un nom propre pour désigner un nom commun**. C'est la forme classique et principale étudiée par les théoriciens.

2. Distinction entre éponyme et antonomase

- **Éponyme** : le nom propre devient un **nom commun désignant un objet**.
 - Exemple : *champagne* (nom de région → boisson), *frigorifique* (*Frigidaire* → réfrigérateur).
- **Antonomase** : le nom propre devient un **nom commun désignant une personne**.
 - Exemple : *un Don Juan* (séducteur), *un Tartuffe* (hypocrite), *une Pénélope* (femme fidèle), *un Staline* (dictateur), *un Michel-Ange* (génie).

Remarque : tant que le lien avec le nom propre originel est conscient, la majuscule est conservée (*un Staline*). Dès que ce lien s’efface, le nom devient un **nom commun**, écrit sans majuscule (*un mécène, un vandale, une mégère*).

3. Exemples d’antonomase lexicalisée

Antonomase Sens général	Référence historique ou mythologique
un mécène	généreux donateur protégeant les Mécène, général romain à l’époque d’Auguste arts et artistes
un vandale	individu qui ne respecte rien, qui Peuple germanique envahissant l’Empire romain au Ve siècle détruit tout
une mégère	femme violente et agressive Mégère, l’une des trois Furies dans la mythologie grecque

II. La composition

1. Définition

La **composition** est définie comme :

« un processus morphologique qui forme, par association de lexèmes, des unités lexicales complexes pouvant figurer de façon autonome dans une phrase et susceptibles de fonctionner comme un élément simple et indépendant ».

Autrement dit, il s’agit de **former une unité sémantique nouvelle par juxtaposition de deux éléments ayant déjà une existence autonome** dans le lexique.

Exemples courants :

- *aigre-doux*
- *pomme de terre*
- *moyen-âge*
- *xénophobe*

2. Composition savante

- Dans le cas de la **composition savante**, les éléments formant le mot composé sont des **racines latines ou grecques**, qui **n'ont généralement pas d'existence autonome en français**.
- Ces racines peuvent néanmoins engendrer des **dérivés savants**.

Exemple :

- *biologie* → « bio- » (vie) + « -logie » (science)
- *téléphone* → « télé- » (loin) + « -phone » (son)

3. Caractéristiques des mots composés

1. **Fonctionnement autonome** : le mot composé agit comme un **mot simple** dans la phrase.
2. **Constituants** : formé à partir d'**éléments lexicaux fondamentaux** (mots simples ou racines savantes).
3. **Catégorie grammaticale** :
 - La majorité des mots composés sont des **noms** (*pomme de terre, moyen-âge*).
 - Quelques **adjectifs** (*aigre-doux, sourd-muet, gris-vert*).
 - Quelques **verbes** (*tirebouchonner, maintenir, sauvegarder*).

On appellera « locutions » les autres ensembles, qui concernent les autres parties du discours (adverbes, prépositions, conjonctions, etc.) ; à pas de loup SANS FAIRE DE BRUIT ; qu'en dira-t-on, LES PROPOS DE LAUTRE au fur et à mesure.

1. La composition populaire

La composition populaire permet de former un mot comportant au moins deux bases (simples ou complexes) qui existent de façon autonome dans la grille cognitive de tout locuteur. Ils sont combinés de différentes manières : ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi, en français, un grand nombre de noms composés, quelques adjectifs et quelques verbes.

- Sur le plan syntaxique, le mot composé fonctionne comme un seul mot.
- Sur le plan morphologique, c'est-à-dire, celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : des gratte-ciel est invariable (verbe+ nom, mais référence au ciel unique). Des choux fleurs sont des choux qui sont en même temps des fleurs.

- Sur le plan sémantique, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, différente des éléments pris séparément : Ainsi, Un timbre-poste=un timbre vendu par la poste, et exigé par la poste pour l'acheminement du courrier. Un porte-monnaie est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie.

Un laissez-passer (verbe à l'impératif+ infinitif COD) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires..) de laisser passer le porteur du document.

Voici une liste des principales structures de composition en français :

Nom+ Nom :

Dans ce genre de construction, on peut trouver des liens attributifs (N1est N2) par exemple :

Bar-tabac

Député-maire

Timbre-poste

Café-crème.

Nom+ adjectif :

Amour-propre

Bande-dessinée

Dans ce type de formation, le deuxième élément peut être parfois un participe passé ou présent (bande dessinée, cerf-volant).

Cerf-volant

Nom+ Préposition+ nom ou verbe à l'infinitif :

Pomme de terre

Clair de lune

Boites aux lettres

Préposition ou adverbe+ nom ou verbe :

Pourboire

Arrière-boutique

Sous-préfet.

Verbe+ Nom :

Très souvent, le nom est le complément direct du verbe :

Brise-glace

Casse-noisette

Porte-bonheur

Verbe+ adjectif ou pronom :

Passe-partout

Fait-tout

Verbe+ verbe :

Laisser-aller

Savoir-faire

Adverbe+ participe passé ou présent :

Mal logé

Nouveau-né

Clairvoyant

Adjectif+ nom :

Rouge brique
Vert bouteille

2.La composition savante

La **composition savante** consiste à former des mots **à partir de racines ou bases grecques et latines**, qui **ne sont pas des unités lexicales autonomes** en français. Elle est particulièrement utilisée dans les **terminologies spécialisées** pour créer des mots nouveaux.

Exemples :

- *pédophilie, francophone, hémogramme, biologie*, etc.

2.1. Origine des racines

a) Racines latines

- Ces bases sont proches du français ou existent déjà dans la langue.
- Exemples : *apiculture, multicolore, homicide, ignifuge, calorifère, viticole*.
- **Remarque** : la voyelle de liaison est généralement **i**.

b) Racines grecques

- Exemples : *bibliophile, cosmonaute, cryptogame, néologisme, philosophie*.
- **Remarque** : la voyelle de liaison est généralement **o**.

2.2. Association avec la dérivation

- La composition savante peut se **combiner avec la dérivation** par adjonction d'affixes, surtout des suffixes.
- Cette combinaison permet de créer des mots plus complexes :
 - *démocratisation*
 - *pédagogique*
 - *biologiste*
 - *philosophiquement*

2.1.Les composés hybrides

On appelle composés hybrides les formes comportant deux éléments ou plus appartenant à des langues différentes.

Ex : automobile (grec ; auto= « soi-même »+latin mobilis<mobile) génocide (du grec genos= « race »+ cide du latin caedere= « tuer »)/polyvalence QUI A PLUSIEURS ACTIVITES (grec+ latin et suffixe nominal)/antidater, archiplein (grec+ mot français).

Quelques soit le type de composition considérée, on peut y rencontrer :

- ✓ Des mots composés non soudés, qui peuvent être séparés par un trait d’union : chou-fleur, micro-organisme ; plus rarement par une apostrophe : aujourd’hui, (s’) entr’aimer ou simplement juxtaposés : moyen âge.
- ✓ Les mots composés soudés qui s’écrivent donc comme des mots simples : passeport, sauvegarder, vinaigre, démocratie, atmosphère, automobile, télévision…

2.2. Les mots-valises

Le **mot-valise** est un procédé morphologique consistant à **fusionner le début d’un mot avec la fin d’un autre mot**. Cette fusion est facilitée lorsque les deux mots partagent **une syllabe commune ou même une seule lettre** au point de soudure.

Exemples :

- *Alicament* : **aliment + médicament**
- *Clavarder* : **clavier + bavarder**
- *Motel* : **motor + hôtel**
- *Adulescent* : **adulte + adolescent**

Distinctions avec d’autres procédés

- **Acronyme ou sigle** : un sigle peut être prononcé comme un mot (*ONU, OVNI*).
- **Mot composé** : juxtaposition de mots entiers sans fusion phonétique (*pomme de terre, grand-père*).
- **Mot dérivé par troncation** : abréviation d’un mot par suppression d’au moins une syllabe (*pub* pour *publicité*, *vélo* pour *vélocipède*).

2.3. Les locutions

La locution est un groupe de mots figés, ayant la même fonction qu’un mot simple. Ces locutions peuvent appartenir aux catégories grammaticales suivantes (adverbes, prépositions, conjonctions, les verbes et rarement les noms.) comme le montrent les exemples suivants :

- Le *qu’en-dirait-on*, *un m’as-tu-vu* sont des locutions nominales, parce qu’elles comportent plus de trois éléments ; il s’agit de phrases substantivées par conversion.
- Locutions verbales : avoir l’air, avoir peur, prendre garde, etc.
- Locutions adverbiales : en vain, tout de suite, en effet, sur le champ, etc.
- Locutions prépositives : auprès de, jusqu’à, etc.
- Locution conjonctive : dès que, dès lors que, du moment que, etc.
- Locution nominale : mise en scène, faim de loup.
- Locutions interjectives : à plus, à table, à bientôt, etc.

Exercice : parmi les mots suivants, distinguez les mots simples, les mots dérivés et les mots composés et discutez les cas discutables : *secrétaire, instituteur, curé, orfèvre, épicier, plombier, ouvrier spécialisé, aide-soignante, assistante sociale, livreur, tourneur.*

III. La néologie

1. Définition et étymologie

Le mot **néologie** est formé à partir des éléments grecs **néo-** (« nouveau ») et **-logie** (« étude »). Littéralement, il signifie donc « **l'étude de ce qui est nouveau** ».

Selon **J. Dubois** (*Dictionnaire de linguistique*, 1973 : 334), la néologie désigne « **le processus permettant la création de nouvelles unités lexicales** ». Elle constitue un **outil scientifique** permettant d'étudier les éléments nouveaux dans une langue.

2. Procédés de création des néologismes

Pour analyser et créer des néologismes, la néologie fait appel à tous les procédés de **formation lexicale**, tels que :

- la dérivation
- la composition
- l'abréviation
- et d'autres procédés de création de mots

3. La notion de nouveauté

Le néologisme se caractérise par sa **nouveauté**. Deux cas se présentent :

1. **Mot récemment ajouté aux dictionnaires officiels** : la nouveauté réside dans sa reconnaissance académique.
2. **Mot utilisé dans les écrits ou discours mais non encore attesté dans les dictionnaires** : il circule dans la langue sans être officiellement enregistré.

Comme le précise **Sablayrolles (2002 : 101)** :

« En règle générale, un mot n'est pas non néologique parce qu'il est dans le dictionnaire, mais il entre dans le dictionnaire parce qu'il n'est plus néologique. La durée du néologisme n'est pas uniforme : certaines unités peuvent conserver longtemps « un parfum de nouveauté » après leur première apparition, tandis que d'autres perdent quasi instantanément ce caractère. »

1. La néologie de forme

Elle rassemble des procédés qui opèrent sur la forme d'un mot. La néologie de forme, nommée aussi néologie formelle ou morphologique, constitue donc la partie la plus visible de la néologie. Elle est ainsi, facile à repérer. Elle fait appel à tous les procédés de morphologie lexicale dans sa formation.

2. La néologie de sens

Elle concerne une unité qui existe déjà, à laquelle on confère un sens nouveau par exemple le mot virus passe d'un emploi en biologie à un emploi en informatique. Il est à noter que la majorité des néologismes sont des noms de marques qui font l'objet de l'onomastique tels qu'Amazon, Adidas, Apple, etc.

IV/- Les procédés nécessitant le recours à une langue source

1. L'emprunt

1. Définition

Selon **Vittore Pisani** (*Sull Linguistisches Wörterbuch*, cité par Louis Deroy) :

« L'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté ».

L'emprunt se fait dans un **espace-temps déterminé** et implique que le mot reçu s'adapte à la langue d'accueil. Selon **J. Rey-Debove**, un emprunt linguistique est :

« Le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé à un instant T, acquiert un mot M2 qu'elle n'avait pas, provenant du lexique d'une langue L2. »

Au moment de son intégration, le mot emprunté peut subir :

- **Des adaptations grammaticales** pour s'ajuster aux règles de la langue cible.
- **Des réajustements sémantiques**, le signifié pouvant être partiellement conservé ou modifié.

1.1. L'emprunt lexical

L'emprunt lexical implique le transfert **integral** d'un mot : forme et sens sont empruntés. La langue cible peut apporter des modifications plus ou moins importantes.

Exemples d'emprunts lexicaux à l'arabe en français :

- **raï** [raj] : musique populaire d'Algérie, issu de l'arabe « opinion ».
- **taliban** [talibā] : pluriel de *talîb* (« étudiant »), membre d'un mouvement islamiste militaire.
- **fatwa** [fatwa] : décret religieux.
- **khobz** [xobz] : pain en Algérie.

Ces emprunts couvrent des domaines variés : vocabulaire scientifique (*algèbre, elixir*), commercial (*douane, guitare*), etc.

1.2. L'emprunt sémantique

Dans ce cas, **seul le sens est emprunté**, le signifiant existant déjà dans la langue cible.

- L'adoption se fait souvent de manière **inconsciente** par les locuteurs.
- Exemple : l'usage récent des mots anglais en français, motivé par la **mode** ou les influences culturelles.

2. Le xénisme

Un **xénisme** est un mot étranger désignant une réalité propre à la culture d'origine.

- Il s'agit d'un **emprunt lexical** complet (forme et sens).
- Exemples : *sheikh* (arabe), *ketchup* (anglais).
- Les mots peuvent s'adapter à la grammaire française : *un graffiti / des graffitis, un sheikh / des sheikhs*.

3. Le calque

Le **calque** est un type d'emprunt où **la forme étrangère n'est pas conservée**, seulement le sens ou la structure.

Types de calques :

1. **Calque sémantique** : adoption d'un sens étranger pour un mot déjà existant.
 - Exemple : *réaliser* → prendre le sens anglais *to realize* (« se rendre compte »).
2. **Calque phraséologique** : traduction littérale d'une expression étrangère, parfois avec métaphore conservée.
 - Exemple : *prendre ses nerfs* (calque de l'anglais *to lose one's nerve*).

4. La contraction/ L'abréviation

Il s'agit d'une abréviation purement graphique et propre à l'écrit (cas de la prise de note par exemple). Les abréviations graphiques ne sont pas oralisées telles quelles. A l'oral n'existe que la formation pleine, c'est-à-dire que le mot contracté à l'écrit se prononce intégralement à l'oral : la forme pleine, c'est-à-dire que le mot contracté à l'écrit se prononce intégralement à l'oral : Melle=mademoiselle/Dr=docteur/3^e= troisième

a. La troncation

C'est un procédé de création lexicale qui permet d'abréger la longueur du mot en supprimant une ou plusieurs syllabes. Les mots raccourcis sont généralement ceux qui sont les plus employés. Ainsi, ils sont tronqués dans un but d'économie linguistique. La troncation n'est pas synonyme d'abréviation comme on le pense. Car la troncation est un procédé qui englobe tous les mécanismes de raccourcissement. Alors que l'abréviation est une représentation graphique concise du mot initial comme Dr pour docteur, Mme pour madame.

i. Les différents types de troncation :

On distingue différents types de troncation selon la place de la syllabe supprimé dudit mot.

- ✓ L'apocope : on parle d'apocope lorsque la syllabe évincée se situe à la fin du mot. C'est le procédé d'abréviation le plus utilisé.
- ✓ L'aphérèse : lorsque le début du mot disparait, on parle d'aphérèse par exemple bus au lieu d'autobus.
- ✓ Syncopé : un procédé qui consiste à retrancher une partie du milieu du mot. C'est un phénomène assez rare qui consiste à supprimer une syllabe de l'intérieur d'un mot lorsqu'elle est accolée à une autre qui lui ressemble phonologiquement.

b. La siglaison : elle concerne des unités composées qui seront par abréviation, réduites aux lettres ou aux syllabes initiales de leurs composants. Les sigles peuvent être oralisés de deux façons : soit par la prononciation de chaque lettre : les USA, il s'agit alors de sigle épelé. Soit ils sont lus comme s'il s'agissait des mots pleins (le sida), il s'agira alors d'acronymes.

a. Le sigle épelé

Les sigles sont formés de lettres initiales, utilisées en majuscules, en principe suivies d'un point (que l'on met souvent). Ils peuvent appartenir à la langue courante ou au langage spécialisé. Ils se prolifèrent actuellement à grand pas, et ils nous posent parfois des problèmes quant à leur compréhension par exemple: l'U.F.C, l'E.N.S, le FMI (fond monétaire international), l'OMS (organisation mondiale de la santé)

b. Le sigle prononçable ou acronyme

L'acronymie (du grec akros « au bout, extrême » et onom : nom) est l'abréviation d'un groupe de mots formé par la ou les premières lettres ou parfois syllabes de ces mots dont le résultat, nommé acronyme, se prononce comme un mot normal ;

V.La morphologie sémantique

1. Introduction

Les unités lexicales peuvent être étudiées sous deux angles : l'angle morphologique (ou étude de signifiant) qui a fait l'objet de la première partie de l'étude, et l'angle sémantique (ou étude du signifié) que nous allons voir dans cette deuxième partie du cours.

Dans l'analyse morphologique évoquée supra, nous avons cité les différents procédés à l'œuvre dans la création lexicale du mot à savoir l'emprunt, le néologisme, la troncation etc.. Nous avons par ailleurs étudié d'autres procédés de création du lexique par l'emprunt à d'autres langues, par abréviation/troncation et par siglaison des unités existantes dans la langue elle-même. Nous allons nous intéresser, infra, à l'analyse sémantique des mots.

3. Définition de la sémantique

Le mot **sémantique** vient du grec *semantikos*, dérivé de *semainein* qui signifie « signifier ».

La sémantique est **l'étude scientifique du sens des mots, des phrases et des énoncés**.

- Les grammairiens se sont longtemps intéressés à la description du sens des unités linguistiques.
- La sémantique en tant que science autonome a été fondée à la **fin du XIX^e siècle par Michel Bréal (1832-1915)**, qui a posé les bases méthodologiques de cette discipline.

4. Notions fondamentales en sémantique

Avant d'analyser le sens des unités lexicales, il est nécessaire de définir quelques notions clés : **signe linguistique, sens, signification, référent, dénotation et connotation**.

a. Le signe linguistique

Selon **Ferdinand de Saussure**, le **signe linguistique** est caractérisé par :

1. L'association du signifiant (Sa) et du signifié (Sé)

- Le **signifiant** : l'image acoustique, la forme sonore ou graphique du mot.
- Le **signifié** : le concept, la représentation mentale de la réalité.

- Ces deux éléments sont indissociables et solidaires, comme les deux faces d'une même pièce.

2. L'arbitrarité du lien Sa/Sé

- Il n'existe pas de relation intrinsèque entre le concept et les sons qui le représentent.
- Le choix du signifiant est libre, mais **imposé par la communauté linguistique**.

3. Le référent (®) vs le signifié (Sé)

- Le **référent** : l'objet ou fragment de réalité extralinguistique auquel le signe renvoie.
- Le **signifié** : abstraction de cette réalité, simplifiant la complexité du monde et retenant les traits essentiels.
- Exemple : le Sé « cheval » représente la notion générale de cheval, sans tenir compte de chaque cheval particulier.

b. Sens et signification

Ces notions sont proches, mais peuvent être distinguées :

- **Sens** : l'actualisation des traits du signifié dans un contexte donné. Chaque signe prend un sens particulier selon son usage dans la phrase.
- **Signification** : concept plus large, intégrant la relation entre le texte et le contexte extralinguistique. Elle relève de la **pragmatique** et débouche sur l'interprétation.

Ainsi, **le sens est contextuel**, tandis que **la signification inclut l'interprétation et le contexte global**.

c. Dénotation et connotation

- **Dénotation** : aspect **stable et partagé** d'un mot, commun à tous les locuteurs. Elle correspond à la **signification de base**, objective et consensuelle.
- **Connotation** : aspect **variable et subjectif**, lié aux associations d'idées, à l'affectivité et au contexte situationnel. Elle reflète des nuances **culturelles, stylistiques ou émotionnelles** (savante, populaire, familière, soutenue, littéraire...).

En résumé : la **dénotation** relève de la langue, tandis que la **connotation** relève du discours.

Chapitre 3

La lexicographie

L'objectif des dictionnaires est avant tout pédagogique et didactique. Ce sont des outils que nous utilisons pour apprendre une langue. Ils sont produits dans le but d'améliorer la connaissance du monde par les locuteurs d'une langue donnée. Ils permettent aux locuteurs d'acquérir une meilleure maîtrise de leur langue maternelle ou d'une langue étrangère. Les dictionnaires en tant qu'objets linguistiques, développent un métalangage (c'est-à-dire qu'ils parlent de la langue en utilisant la langue elle-même). Ce sont généralement des objets culturels de référence pour une communauté linguistique. La lexicographie est une discipline qui a pour but de mettre en œuvre les techniques qui proposent une réflexion sur les méthodes qu'exige la confection des dictionnaires. La lexicographie est à la fois une pratique, à dimension utilitaire et une science.

1-Histoire des dictionnaires

Dans l'antiquité, il y avait des glossaires qui étaient des sortes d'inventaires de noms auxquels on ajoutait des synonymes et des explications supplémentaires. Le dictionnaire à proprement parlé est apparu au moment où la langue a été écrite, moment qui a coïncidé avec celui de l'imprimerie (XV ème siècle) qui a favorisé la réalisation, la diffusion et la vulgarisation du livre. Les premiers dictionnaires français ont été publiés au XVI ème et au XVII ème siècle. De cette période, nous pouvons citer le dictionnaire François de Richelet (1680) ; le dictionnaire universel de Furetière (1690) et le dictionnaire des arts et des sciences de Thomas Corneille (1694)

2- les différents types des dictionnaires

Dans la préface de new Oxford dictionary de James Murray, le dictionnaire est défini ainsi :

« Un livre qui traite des mots isolés d'une langue afin de montrer leur orthographe, leur prononciation, leur dérivation et leur histoire, ou au moins certains de ces faits. Pour la commodité du classement les mots sont placés dans un ordre déterminé, alphabétique dans beaucoup de langues. Dans les grands dictionnaires, les informations fournies sont illustrées par des exemples littéraires ».

Dans le Littré, le dictionnaire est présenté comme : « un recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification ».4

2.1-Les dictionnaires bilingues et les dictionnaires monolingues

2.1.1. Le dictionnaire monolingue : le dictionnaire monolingue a deux avantages. Le premier est qu'il fournit des informations plus détaillées et plus précises sur le mot que le dictionnaire bilingue. Le deuxième avantage est qu'il introduit directement l'apprenant dans la langue étrangère. Ainsi, l'apprenant se trouve exposé à la langue cible est stimulé et forcé de l'utiliser.

2.1.2. Le dictionnaire bilingue : le grand avantage des dictionnaires bilingues est qu'ils permettent de trouver assez rapidement une réponse à un problème. Le bilingue permet une

4 COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, les dictionnaires initiation à la lexicographie, op,cit, p31 ;

consultation rapide parce que l'accès à la langue étrangère est direct. Le fait que l'apprenant ait accès à la langue étrangère à travers sa langue maternelle lui procure un sentiment de sécurité. En plus ils sont des instruments de traduction lorsque la langue-source est différente de la langue cible. Par exemple, un dictionnaire bilingue français-anglais et anglais-français a pour fonction de traduire les mots d'une langue (par ex le français) dans une autre langue (par ex l'anglais).

3-La structure des dictionnaires de langue

Les dictionnaires de langue unilingues fournissent une sorte de traduction des mots par des paraphrases synonymiques (par utilisation d'un métalangage). Les dictionnaires de langue unilingues sont des répertoires de mots disposés selon un ordre alphabétique. Le mot marqué par une typographie particulière (caractère gras ou majuscules) est appelé *entrée* ou *adresse* dans le jargon lexicographique. L'entrée introduit *l'article* ou *la notice* c'est-à-dire les renseignements concernant le mot traité. La suite des mots traités appelés nomenclature constitue l'architecture formelle du dictionnaire et fait partie de sa macrostructure. La nomenclature varie d'un dictionnaire à un autre ainsi le petit Robert contient 55000 mots, le dictionnaire de la langue Française Lexis comporte 76000 mots ; le grand Larousse de la langue française 70000 mots et le trésor de la langue française 90000 mots.

3.1. Les entrées du dictionnaire

Ce sont normalement des mots graphiques c'est-à-dire des séquences graphiques ininterrompues (toutefois, certains noms composés ne se trouvent pas en entrées). Les unités lexicales complexes c'est-à-dire à plusieurs éléments comme le *qu'en*. Dira-t-on, à pas de loup, au fur et à mesure, ne se trouvent pas en entrée.

En entrée, on trouve la forme infinitive du verbe. Les noms propres ne figurent pas dans le dictionnaire de langue, exceptés les dérivés lexicaux comme marxisme, léninisme, gaullisme, freudien, sadisme, ... dans les dictionnaires de langues modernes, les noms propres sont généralement répertoriés dans un tome à part. les mots polymorphes du type *col* pour *cou*, *fol* pour *fou*, *bel* pour *beau*, *vieil* pour *vieux*... ne se trouvent pas en entrée.

Les mots d'entrée du dictionnaire sont des unités définies arbitrairement. Il faut donc faire attention à ne pas confondre la nomenclature d'un dictionnaire et le lexique d'une langue. Certains dictionnaires seront plus exhaustifs que d'autres. Ainsi le Robert intègre plus facilement des mots nouveaux que le dictionnaire Larousse plus conservateur.

3.2- Les articles du dictionnaire

L'article est une suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations. Quand on parle de l'organisation de chaque article, on parle de la microstructure du dictionnaire.

- Le mot ou l'adresse qui forme l'entrée contient déjà une information sur l'orthographe du mot.

- La prononciation du mot hors contexte est présentée sous la forme d'une transcription par exemple en API (alphabet phonétique international).
- La catégorisation grammaticale informe sur les traits syntaxiques fondamentaux des mots définis. Elle précise l'appartenance du mot à une partie du discours (nom, prénom, verbe, article, adjectif, conjonction, préposition, interjection). Vient ensuite le genre du nom....

L'étymologie du mot, la langue-source, la datation du mot sont autant d'informations qui accompagnent le mot.

La définition qui vient ensuite contient une suite de paraphrases. Chaque paraphrase correspond à une acceptation du mot.

- Viennent ensuite les synonymes et les antonymes du mot traité.
- Les différents emplois sont illustrés par des exemples qui présentent le mot en situation dans des phrases ou syntagmes.
- Les expressions stéréotypées sont considérées comme des termes uniques.
- Les sens fonctionnels c'est-à-dire les significations particulières du terme dans une langue technique ou science déterminée constituent aussi des sous-entrées. Chaque sous-ensemble technique et scientifique est suivi de la paraphrase synonymique qui définit cette acceptation particulière.

Exercice

Trafic signifie négoce, commerce de marchandise. Dans l'usage d'aujourd'hui, par l'intermédiaire d'anglais, a pu prendre le sens de « mouvement général de trains » ou « des circulations des véhicules »

HLM : habitation à loyer modéré

Franquette : on dit familièrement à la bonne franquette= sans façon, sans cérémonie

Gadget : cet américainisme désigne familièrement comme synonyme de machin, truc.

Recycler : un néologisme remettre dans le cycle de l'activité rénovée de son métier. Beaucoup de prof ont du se recycler. Se recycler Acquérir une formation

Relance : s'emploie fréquemment aujourd'hui surtout dans la langue des journalistes à propos de la reprise d'un projet, du réveil d'une idée, d'une activité en sommeil. La relance du pacte de Bagdad. Pour relancer l'économie

Relaxer, relaxation : sens traditionnel ces deux mots se disent en parlant d'un prisonnier qu'on remet en liberté. Relaxation se dit, aussi, spécialement en termes de médecine au sens de « relâchement suppression d'une tension » relaxation des muscles. Dans un sens néologique, se relaxer, relaxation (anglicisme) s'emploie couramment dans l'acception de « se détendre, se reposer » détente, repos

Cyclone : mot anglais, cercle vents forts et précipitations perturbation atmosphérique

Custom : mot anglo-américain : automobile ou moto dont l'aspect et l'aménagement ont été modifié et personnalisé par son propriétaire de façon originale.

Déforcer : Belgique, affaiblir.

Défunter : suisse, être sur le point de mourir.

Var : un acronyme de volt ampère réactif. Nom donné au watt utilisé pour la mesure de la puissance électrique

Free-lance ; mot anglais se dit d'un professionnel (photographe, attaché de presse, publicitaire, etc.) qui exerce son métier indépendamment d'une agence, d'une entreprise.

3. La définition

Définir un mot selon R.CHRISTOPHE, « c'est ordonner, d'une autre manière, l'équivalent de ce mot. Ainsi, même dans un dictionnaire monolingue, on peut admettre que l'auteur a un rôle de traducteur. Pouvoir établir une équation sémantique entre l'entrée de l'article et la définition »⁵. La définition du mot consiste à donner une paraphrase qui lui soit sémantiquement équivalente

3.1.Les différents types de la définition lexicographie

Il existe différentes manières de définir des mots dans les dictionnaires.

3.1.1. La définition morphosémantique

On l'appelle aussi définition relationnelle. Elle informe sur la formation du mot d'entrée et établit un lien entre la signification de celui-ci et sa formation. Pour qu'il y est définition morphosémantique, il faut pouvoir reconnaître la base dans le terme défini :

Ex : simplement : d'une manière simple

Châtaigner : arbre qui produit des châtaignes

Fillette : petite fille.

On fait appel à ce genre de définition, lorsqu'il s'agit d'un synthème, ou cette définition réunit le sens du lexème à celui du morphème suffixé. A propos de ce type, Pioche précise : »c'est le suffixe, le dérivé et non le lexème qui est défini».

3.1.2. La définition logique

Elle comporte essentiellement deux éléments par lesquels elle procède pour définir le mot.

⁵ CHRISTOPHE.R. CANDEL.D. les éléments formant en lexicographie et dictionnairique, in, revue cahier de lexicologie, n49.Paris, 1986.

- a- Le genre prochain du mot : par exemple pour le mot chaise, le genre prochain est siège.
- b- Les définitseurs spécifiques : il s'agit d'éclairer la définition précédente par des traits caractéristiques et spécifiques qui distingue le mot des autres termes de la même catégorie.

3.1.3. La définition structurale

Ce type de définition cherche à réaliser « une description de la structure sémantique des termes par le recours à l'étude des champs sémantiques, qui doivent être en rapport avec une véritable utilisation des mots dans les énoncés »⁶. C'est-à-dire, cette définition prend en charge les occurrences syntagmatiques des termes et les distribue en fonction des critères syntaxiques.

3.1.4. La définition nominale

Dans ce genre de définition, on cherche seulement à « rapprocher des mots sémantiquement équivalents ou à délimiter le sens d'un terme par ses contraires »⁷. C'est-à-dire par :

- des synonymes (souple=léger)
- des paraphrases (haïr= action d'haïr)
- des antonymes (grand /petit)

⁶ CAMPOS Martin Natalia, lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrés, les articles et les définitions lexicographiques.

⁷ ibid

Chapitre 4

Les relations lexicales

I. SYNONYMIE/ANTONYMIE

La morphologie sémantique étudie les relations sémantiques plus ou moins étroites qui existent entre les différentes unités de la langue. Ce présent cours va étudier les relations d'identité ou synonymie et les relations d'opposition ou antonymie.

1. La synonymie

La **synonymie** concerne les mots ayant des **signifiés semblables ou très proches**, ce qui permet, dans certains contextes, de substituer un mot par un autre de même nature.

1. Synonymie en contexte

La synonymie doit **être évaluée dans le contexte**, car les mots dits synonymes ne sont pas interchangeables dans toutes les situations.

Exemples :

- Phrase : « Ce plat est épice »
 - Synonyme possible : « fort » → « Ce plat est fort »
- Phrase : « Cette fille est grosse »
 - Synonyme possible : « forte » → « Cette fille est forte »

Remarque : Les substitutions hors contexte peuvent produire des phrases incorrectes ou absurdes :

- « Cette femme est épicee » X
- « Ce plat est gros » X

2. Synonymie parfaite vs partielle

- La **synonymie parfaite** (ou absolue) est **quasi inexistante**, car aucun mot ne peut se substituer à un autre dans tous les contextes.
- La **synonymie partielle** (ou para-synonymie) domine dans la langue française.
 - Elle concerne souvent **un seul sens parmi plusieurs** chez les mots polysémiques.

Exemple : Le mot « fort » possède plusieurs sens :

1. **Sé1** : intensité sensorielle → épice

2. **Sé2** : capacité intellectuelle → intelligent
3. **Sé3** : grandeur physique → gros

Ainsi, « fort » ne sera synonyme de « épice » que dans le premier sens, et pas dans les autres.

3. Influence du registre et du contexte

Le choix du synonyme dépend également :

- Du **registre de langue** (courant, scientifique, soutenu...)
- Des **paramètres socioculturels**

Exemples :

- « Migraine » (courant) vs « céphalée » (scientifique)
- « Sel » (courant) vs « chlorure de sodium » (scientifique)

2. L’antonymie

L’antonymie marque la relation entre deux termes contraires, relatifs à un même concept. Par exemple : beau est le contraire de laid, ils sont relatifs au concept de beauté. Grand vs petit renvoient à la notion de la dimension, vieux vs jeune appartiennent au concept de l’âge, etc.

La relation d’opposition n’est pas toujours de nature identique, dans les antonymes mort vs vie ; présent vs absent, il existe une relation d’exclusion, ce sont donc des antonymes absous.

Dans les antonymes *grand vs petit*, il s’établit une relation de modulation et dans *blanc vs noir*, une relation d’intensité, il s’agit ici *d’antonymie partielle*.

Dans certains cas, c’est la forme du mot qui nous aide à repérer la relation d’antonymie. Il s’agit notamment des mots construits par exemples : inspirer vs expirer, antidaté vs postdaté. Ces mots s’opposent par leur préfixe. Il y a plusieurs catégories d’antonymes :

a. Les antonymes complémentaires

Appelés également non-gradables. Ce type d’antonymes divise l’univers en deux sous-ensembles complémentaires. La négation de l’un implique l’affirmation de l’autre. Ils sont non-gradables ; on ne peut pas les employer ni au comparatif ni au superlatif.

Ex : *homme vs femme ; male vs femelle ; célibataire vs marié*.

b. Les antonymes gradables

Ici, les antonymes désignent seulement aux extrémités d’une échelle, des points de référence entre lesquels on peut intercaler d’autres termes par gradation. Ainsi, *beau vs laid ; grand vs petit ; chaud vs froid ; riche vs pauvre* sont des antonymes gradables entre lesquels on peut intercaler d’autres termes :

Ex : glacé, froid, frais, tiède, chaud, brulant

Gigantesque, énorme, grand, moyen, petit, minuscule

S'améliorer, stagner, s'aggraver

La gradation repose sur la comparaison. Les antonymes gradables peuvent être employés au comparatif et au superlatif. La négation de l'un n'implique pas obligatoirement l'affirmation de l'autre de même que l'affirmation de l'un n'implique pas forcément la négation de l'autre.

c. les antonymes réciproques

Soient les couples de mots suivants : *acheter/vendre, supérieur/inférieur, mari/femme, père/fils, devant/derrière*. Ils expriment la même relation mais ils se distinguent par l'inversion de l'ordre de leurs arguments. Par exemple, le terme *acheter* et le terme réciproque de *vendre* comme vendre l'est pour acheter, mais ils renvoient tous les deux à une transaction commerciale.

2. Les termes incompatibles

On appelle **termes incompatibles** les mots qui appartiennent à un même ensemble sémantique mais qui **ne peuvent coexister dans le même contexte**.

a. Exemples d'ensembles incompatibles

- **Couleurs** : [rouge, bleu, vert, gris, blanc...]
- **Jours de la semaine** : [dimanche, lundi, mardi,..., samedi]

Ces ensembles peuvent être :

1. **Ordonnés en série** : les éléments suivent un ordre hiérarchique.
 - Exemple : grades dans l'armée → [maréchal, général, colonel, ..., caporal, simple soldat].
 - Les éléments extrêmes contiennent d'autres éléments intermédiaires.
2. **Cycliques** : les éléments forment un cycle répétitif.
 - Saisons : printemps, été, automne, hiver
 - Mois : janvier, février, mars, ..., décembre
 - Jours de la semaine : lundi, mardi, mercredi, ..., dimanche

b. Un terme peut avoir plusieurs antonymes

Certains mots, selon leur **sens ou contexte**, peuvent avoir plusieurs antonymes :

Exemples :

- **Garçon** :
 - garçon vs fille (sexé)

- garçon vs homme (âge)
- **Fort :**
 - fort vs faible (force)
 - fort vs mince (corpulence)
- **Dur :**
 - dur vs mou (sol)
 - dur vs souple (caractère)
 - dur vs tendre (tige)
- **Veille :**
 - veille vs sommeil (état)
 - veille vs lendemain (temps)

c. Formes des antonymes

Les antonymes peuvent se présenter sous différentes formes :

1. **Mots sans relation morphologique :**
 - bon vs mauvais, gros vs petit, jeune vs vieux
2. **Mots construits par dérivation avec un préfixe négatif :**
 - sain vs malsain
 - armé vs désarmé
 - cohérent vs incohérent
 - lisible vs illisible

II. L'HYPERONYMIE / L'HYPONYMIE

L'hyperonymie et l'hyponymie traduisent la notion de **hiérarchie dans le lexique**, qui permet de classer les mots du plus général au plus précis.

Exemple : le lion appartient à la classe des animaux.

- *Lion* et *animal* partagent le même référent et peuvent parfois être considérés comme synonymes dans certains contextes.
- Dans ce cas, **animal** est l'**hyperonyme** (terme général désignant le genre), tandis que **lion** est un **hyponyme** (terme plus précis, désignant une espèce particulière).

Un hyponyme peut **remplacer son hyperonyme** dans certains contextes, mais l'inverse n'est pas toujours possible.

Exemple :

- « J'ai rencontré Mohamed » peut être remplacé par « J'ai rencontré un homme », car *homme* est l'hyperonyme de *Mohamed*.
- En revanche, on ne peut pas remplacer « J'ai rencontré un homme » par « J'ai rencontré Mohamed », car *homme* peut désigner n'importe quelle personne.

Autre exemple :

- *Chaise* est un **hyponyme** de *siège*.
- *Siège* est l'**hyperonyme** de *chaise*.

Exercices

Comparez le système de définition des mots meuble, objet, table dans le petit robert et le Lexis :

PR :

Meuble : nom générique des objets mobiles de formes rigides qui concourent à l'aménagement de l'habitation

Objet : chose solide ayant unité et indépendance et répondant à une certaine destination

Table : objet formé essentiellement d'une surface plane horizontale, généralement supportée par un pied, des pieds, sur lequel on peut poser des objets.

Lexis :

Meuble : objet mobile qui sert à l'usage ou à la décoration des lieux d'habitation.

Objet : chose de peu de volume, destinée à un usage quelconque

Table : meuble composé d'un plateau horizontal, posé sur un ou plusieurs pieds

III/- L'HOMONYMIE/LA POLYSEMIE

D'autres relations existent entre les unités lexicales ainsi celles d'homonymie et de polysémie.

1. L'homonymie, homophonie et l'homographie

On parle d'homonymie, lorsqu'il s'agit de deux mots ayant la même forme (phonique et graphique) mais des signifiés différents.

Ex. comte, conte, compte se prononcent de la même manière. Ce sont des homophones. De même pour les termes coq, coque et coke qui se prononcent tous trois [kok] et voie, voix et voit [vwa]

Ex : banque (institution financière) et banque (chaise pour s'assoir).

Ex : parent (nom) [parà] et parent (verbe parer, 3^{ème} personne du pluriel du présent de l'indicatif) s'écrivent de la même manière mais se prononcent différemment. Ce sont des homographes.

L'homographie est l'identité de graphie, d'écriture.

De même pour couvent [kuvà] et couvent [kuv] (verbe couver, 3^{ème} personne du pluriel du présent de l'indicatif)

2. La polysémie

Elle est définie comme une « pluralité de sens liée à une seule forme » (Kleiber, 2005, p. 51). Le terme de polysémie est utilisé pour décrire le fait qu'une unité lexicale est dotée de deux ou plusieurs significations tel est le cas du mot avocat en français, qui fait référence tantôt à un fruit tantôt à une profession.

La polysémie s'oppose à la monosémie. Il peut y avoir monosémie, au sens d'une absence de polysémie, pour certaines unités lexicales. Celles-ci auront pour caractéristique de pouvoir être clairement définies quel qu'en soit le contexte d'emploi, qu'elles soient fossilisées. La relation de monosémie se trouve beaucoup dans les termes scientifiques et techniques qui cherchent à éviter toute ambiguïté.

La polysémie caractérise la plupart des mots, et son importance dans les langues naturelles fait consensus. Selon Picoche (1986), « [...] le langage ne pourrait pas se passer de la polysémie, [...] elle est un caractère absolument fondamental du lexique, [...] les polysèmes sont de puissantes machines sémantiques, extrêmement perfectionnées, servant à apprêhender de vastes secteurs du réel, et [...] l'on passe à côté des vrais problèmes si on ne cherche pas à comprendre comment elles fonctionnent » (p. 3).

Exercice : définissez les mots suivants et employez les dans des phrases pour distinguer leur sens. Calcul, carré, cercle, ordre, pair.

IV/- LA PARONYMIE ET L'AUTONYMIE

Un autre type de relation sémantique est la paronymie et l'autonymie

1. La paronymie

Certains mots présentent une ressemblance plus ou moins grande par leur forme et leur prononciation. Ils ont parfois la même étymologie, ce sont les paronymes. Les paronymes ne commutent pas entre eux. Il y a des paronymes qui sont tellement différents que la confusion s'instaure : résilier et résigner ; armistice et amnistie. D'autres paronymes sont très proches on les appelle les paronymes voisins. Ils se caractérisent par la modification du son d'une lettre exemples : bête et bette (différence par la longueur du -e) ; un bât et il bat (le a fermé dans le premier cas il est ouvert dans le deuxième). Ils sont appelés voisins parce que l'erreur que l'on fait dans leur emploi repose sur la proximité des sons substitués.

2. L'autonymie

Elle ne concerne pas le rapport d'un signe avec un autre signe mais seulement un usage très particulier d'un signe considéré isolément.

Un signe est dit autonyme quand il se désigne lui-même comme signe dans le discours, en parlant d'un mot ou d'un énoncé. Il n'est donc pas utilisé pour renvoyer aux référents ainsi les mots enfant et turbulent n'ont pas le même comportement dans les phrases :

1-Cet enfant est turbulent.

2-Enfant est un nom ; turbulent est un adjectif.

3- il y a une assonance entre enfant et turbulent.

Dans la première phrase, enfant dénote un être humain dans l'âge de l'enfance et turbulent une propriété alors que dans les deux autres phrases, les mêmes mots se désignent eux-mêmes. Dans la deuxième et la troisième phrase, il y a donc autonymie et nous dirons que enfant et turbulent sont des autonymes dans ces phrases.

L'autonymie est l'un des aspects du métalangage. En permettant de citer les formes linguistiques, elle en rend possible la description.

V. SENS PROPRE ET SENS FIGURE

Les mots sont susceptibles de deux sortes de sens, le sens propre et le sens figuré. En gros, le sens propre et le sens premier du mot. Le sens figuré est le sens second, qui parfois ne peut se comprendre que dans un contexte particulier.

Ex : un vaisseau comprend une coque et des voiles (tissu tiré et qui, sous l'effet du vent permet au voilier de voguer)

Je vois cent voiles à l'horizon (bateaux)

Il s'est fait les voiles (il s'est enfuit)

J'ai acheté du voile pour mes rideaux (tissu fin)

Le voile de la mariée est blanc (symbolise la pureté)

1. La métaphore

La **métaphore** est une figure de style fondée sur la **ressemblance** ou la **similitude** entre deux éléments. Elle repose sur des analogies existant dans le réel ou construites par le locuteur.

Exemples :

1. Les ailes du nez
2. Les ailes d'un bâtiment
3. Les ailes d'un moulin
4. Le malheur lui a coupé les ailes

Dans ces exemples, les emplois de « ailes » en 2, 3 et 4 sont **figurés**.

Types de ressemblance

La ressemblance entre les deux éléments peut concerner :

- **La forme** : les dents d'une scie comparées aux dents de la bouche.

- **La situation** : les pieds d'une table comparés aux pieds d'une personne.
- **La fonction** : une machine « marche » par analogie avec une personne qui marche.
- **Une propriété réelle ou supposée** :
 - un jeune loup = un jeune homme ambitieux
 - un renard = une personne rusée
 - un mouton = une personne crédule ou passive

Dans ces cas, la métaphore repose sur une **caractéristique symbolique** des animaux ou objets.

Substitution abstrait/concret

- Parfois, un terme **abstrait** est remplacé par un terme **concret** :
 - un cœur de pierre = un cœur insensible
 - un alibi en béton = un alibi inattaquable
- Parfois, deux termes **concrets** sont mis en relation :
 - le phare de la nuit = la lune
 - la petite lucarne = la télévision

Métaphores lexicalisées

Certaines métaphores deviennent **habituelles et figées** dans la langue et entrent dans le lexique. On parle alors de **métaphores lexicalisées**, perçues par les dictionnaires comme des significations des mots.

Catachrèse

Il arrive aussi qu'une réalité ne soit désignée **que par une expression figurée**, phénomène appelé **catachrèse**.

Exemples :

- Les dents d'une scie (empruntées aux dents des êtres animés)
- La bouche d'égout
- La tête d'un clou
- Le chariot d'une machine à écrire

2. La métonymie

C'est un procédé par lequel un terme est substitué à un autre terme avec lequel il entretient un rapport de contiguïté :

- Du contenant pour le contenu : boire un verre (boire le contenu du verre), terminer son assiette (terminer le contenu de l'assiette)
- Du lieu pour l'objet fait dans ce lieu : le jean pour la toile de gênes, le camembert pour le fromage fait à camembert.

- De l'objet pour la matière dont il est fait : un jean pour un pantalon fait en jean (toile de gênes), un fer pour une épée.
- De la cause pour l'effet (ou l'inverse) : refroidir et descendre pour tuer
- De l'abstrait pour le concret : cet orgueil (individu orgueilleux) mourut en héros.

3. La synecdoque

La **synecdoque** est une figure de style qui repose sur les **relations de contiguïté** entre objets, individus ou événements existant dans le monde.

Contrairement à la métonymie, les deux éléments reliés par la synecdoque ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais liés par un **lien définitionnel**.

On distingue plusieurs types de synecdoques :

a) Synecdoque de l'espèce pour le genre

Le **nom de l'espèce** est utilisé pour désigner le **genre** :

- Exemple : *la saison du lilas* pour désigner *la saison des fleurs*.

b) Synecdoque du genre pour l'espèce

Le **nom du genre** est utilisé pour désigner une **espèce particulière** :

- Exemple : *Quel don Juan !* pour un séducteur sans scrupule
- Exemple : *Judas* pour un traître

c) Synecdoque de la partie pour le tout (ou du tout pour la partie)

Une **partie d'un objet** représente le **tout**, ou inversement :

- *Voile* pour désigner le bateau
- *Toit ou murs* pour désigner le logement
- *Lame* pour désigner l'épée

d) Synecdoque du concret pour l'abstrait

Un **élément concret** peut représenter un **ensemble abstrait** :

- Exemple : *la jeunesse* pour désigner *l'ensemble des jeunes*
- Cette relation repose sur une **propriété intrinsèque** que tous les membres de l'ensemble possèdent.

Ces changements de sens sont souvent à l'origine de la polysémie. Les figures telles que la métaphore et la métonymie surtout, parfois la synecdoque, jouent un grand rôle dans le changement du sens des mots.

Exercice : évitez la confusion de cens des paronymes suivants en choisissant celui qui convient dans la phrase.

- a. Je veux te remercier de ton aimable invitation et te prier de transmettre à tes parents mon (**acception ou acceptation**)
- b. Votre honneur, répondit le jeune capitaine est trompé par une d'optique. (**illusion/allusion**)
- c. Son au trône lui enleva son père, sa descente du trône pensa renverser son empire. (**avènement/évènement**)

CHAPITRE 5

L'analyse du sens

I. Les différents champs lexicaux

Un **champ lexical** est un regroupement de mots partageant une même **thématique**.

Dans le lexique, on peut observer des **sous-ensembles organisés**, appelés **microsystèmes lexicaux**, dont les éléments ont un **dénominateur commun**. Ces sous-ensembles se répartissent en deux types : les **champs sémantiques** et les **champs associatifs**.

a) Les champs sémantiques

Les **champs sémantiques** associent un ensemble de termes du lexique (**champ lexical**) à une **notion particulière (champ notionnel)**.

Exemple :

- Champ notionnel : *siège*
- Champ lexical : *chaise, fauteuil, canapé, tabouret, pouf, banc*

Caractéristiques :

- Les mots d'un champ sémantique appartiennent à la même partie du discours.
- Ainsi, le champ sémantique de *siège* ne comprend que des **substantifs**.

b) Les champs associatifs

Le **champ associatif** est subjectif et dépend de la personne qui le crée.

- Il regroupe tous les mots **gravitationnant autour d'une thématique donnée**, indépendamment de leur catégorie grammaticale.

Exemple : thème de l'enseignement

- Unités lexicales : *stylo, cartable, professeur, élève, classe, école, exercice, livre, histoire, texte, lire, étudier, studieux, intelligent...*
- Ces mots appartiennent à **différentes parties du discours** : substantifs, adjectifs, verbes, etc.
- Tous ces mots sont reliés par leur **association thématique** à l'enseignement

3. La constitution des champs sémantiques

Pour délimiter un **champ sémantique**, on peut adopter **deux démarches différentes** :

a) Démarche sémasiologique

- On part des **mots** pour aller vers la **notion**.
- On recense les unités lexicales disponibles à partir de **repères étymologiques ou dérivationnels**.
- **Exemple : animaux domestiques**
 - Mots : âne, ânesse, ânon, ânier...
 - Critères : mâle, femelle, petit, gardien
- L'objectif est de **déterminer la notion** en partant des mots existants.

b) Démarche onomasiologique

- On part d'une **notion ou d'un domaine** pour identifier les mots qui lui correspondent.
- **Exemple : animaux domestiques**
 - On examine tous les termes liés à la notion : terme générique, mâle, femelle, jeune, spécifique, cri particulier, nourriture, habitat, etc.
- L'objectif est de **recenser les mots correspondant à la notion choisie**.

4. Description des champs sémantiques

L'**analyse sémique ou componentielle** consiste à appliquer aux mots des principes similaires à ceux de la **phonologie** :

- Chaque mot peut être découpé en **traits sémantiques pertinents**.
- Les termes d'un champ sémantique sont décrits les uns par rapport aux autres à l'aide de **traits oppositifs**, semblables aux traits distinctifs en phonologie.

Exemple : série de sièges

- Série : chaise, fauteuil, tabouret, canapé, banc, pouf
- **Trait commun** : « pour s'asseoir »
- **Traits distinctifs** : avec ou sans dossier, pour une personne ou plusieurs personnes, dimensions, confort...

Règle importante :

- Pour qu'un ensemble de mots forme un champ sémantique, leurs significations doivent différer par au moins un trait sémantique.

Exercice : reconnaître un champ lexical

Chaque série évoque un **thème**, mais comporte un **intrus**.

1. Puits ; crevasse ; plonger ; gouffre ; descendre ; caverne ; abîme ; chute ; dévaler
2. Printemps ; nid ; nourriture ; naissance ; aube ; début ; berceau ; commencement
3. Compact ; foule ; dense ; successif ; serré ; nombreux ; multitude ; entasser

Tâche : Identifier le **thème** de chaque série et trouver l'**intrus**.

Bibliographie

BOULANGER Jean-Claude et MALAKOWSKA Anna, « Itinéraires croisés des emprunts en alimentation », in Jean PRUVOST (éd.), Dictionnaires et mots voyageurs, Éditions des Silves, 2008, p. 103-136.

DUBOIS Jean et al. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Paris, Larousse, 1994. Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009,

Dictionnaires Le Robert / SEJER, 2008.

Kleiber, G. (1990). La sémantique du prototype: catégorie et sens lexical. Paris: Presses universitaires de France.

Kleiber, G. (1999). Problèmes de sémantique: la polysémie en questions. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

Kleiber, G. (2005). Quand y a t-il sens multiple? Le critère référentiel en question. Dans O. Soutet (Dir.), La Polysémie (pp. 51-74). Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

Kleiber, G. (2008). Petit essai pour montrer que la polysémie n'est pas un sens interdit. Dans J. Durand, B. Habert, & B. Laks (Dir.), Congrès Mondial de Linguistique Française (pp. 87-101). Paris: Institut de linguistique française.

MASSOUSSI Taoufik et SFAR Inès, « Analyse et traitement lexicographique des emprunts Arabe-Français / Français-Arabe », in Jean PRUVOST (éd.), Dictionnaires et mots voyageurs, Éditions des Silves, 2008, p. 79-102.

NIKLAS-SALMINEN Aïno, « Sur le traitement des emprunts « nécessaires » dans le Nouveau Petit Robert 2009 », in Agnès STEUCKARDT, Odile LECLERCQ, Aïno NIKLAS-SALMINEN, Mathilde THOREL (éd.),

Les dictionnaires et l'emprunt (XVIe-XXIe siècle), Publications de l'Université de Provence, Aix-enProvence, (à paraître) 2011.

Picoche, J. (1986). Structures sémantiques du lexique français. Paris: Nathan.

Picoche, J. (1991). Structure sémantique du verbe prendre en français et en moyen français. Linx, 3, 161-177.

Ploux, S., & Victorri, B. (1998). Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires de synonymie. Traitement Automatique des Langues, ATALA, 39, 161-182.

REY-DEBOVE Josette, La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage, Paris, Armand Colin, 1998.

Wierzbicka, A. (1993). La quête des primitifs sémantiques: 1965-1992. Langue française, 98, 9-23.